



# LES PLEINS POUVOIRS SONT ORGANISÉS

## POUR APPLIQUER L'AUSTÉRITÉ DANS LES HÔPITAUX



Le 28 avril 2016 a été publié au Journal Officiel le décret concernant les Groupements Hospitaliers de Territoire, la CGT s'oppose toujours à la loi santé et aux décrets GHT et elle continue d'exiger leur retrait !

Ce décret est issu d'une loi qui n'a pas écouté les personnels des hôpitaux.

L'obligation d'adhérer à un GHT pour chaque établissement public de santé modifie radicalement le pilotage des activités de soins.

La convention constitutive lie les signataires.

Les établissements de taille moyenne perdent toute capacité de choix et d'orientation stratégique, ce qui interroge sur l'égalité de l'accès aux soins sur le territoire.

Les outils pour mettre en œuvre les 16 000 suppressions de lits et les 22 000 suppressions de postes sont donc aujourd'hui disponibles pour aggraver l'austérité.

Nous dénonçons, la mise en œuvre de ce texte sous-couvert d'économies « nécessaires ».

Le décret crée des instances minimales de dialogue pour les élus, les usagers et les personnels qui resteront seulement informés des décisions prises de concert par les ARS et les directions des GHT.

Nous dénonçons le risque de mobilité accru des personnels et l'évident « plan social » hospitalier qui mettra une pression énorme sur les agents des hôpitaux publics, sur leurs missions et sur leurs conditions de travail ...

La CGT porte une réforme d'ampleur pour la mise en place d'un grand service public de santé et d'action sociale, sortant du tout comptable et de la réduction de l'offre de soins. Notre organisation

revendique une réelle et libre expression des personnels sur les sujets qui les concernent au quotidien, dans leur vie au travail par le biais de leurs représentant-e-s syndicaux, élu-e-s ou mandaté-e-s.

Pendant ce temps, le secteur privé lucratif de la santé continue, sur le dos de la Sécurité Sociale, à rémunérer des actionnaires de la santé et une médecine « libérale » insatiable !!!

### Les Regroupements auront pour conséquences :

- ➡ **La fermeture de nombreux services ;**
- ➡ **Un éloignement des lieux de soins ;**
- ➡ **Une réorganisation du sanitaire vers le médico social ;**
- ➡ **Une concentration des pouvoirs et des lieux de décisions ;**
- ➡ **De la mobilité forcée pour certain personne ;**
- ➡ **Une diminution de la démocratie sanitaire et de l'expression collective ;**
- ➡ **Les personnels médicaux seront mutualisés au sein de la GHT ;**
- ➡ **La- perte d'autonomie des établissements dépendant de l'établissement qui dirigera la GHT ;**
- ➡ ...

# L'AUSTÉRITÉ POUR LES UNS, L'AVIDITÉ POUR LES AUTRES.

Oui, l'heure est toujours à la contestation et la CGT mobilisera pour empêcher que les effets néfastes de la loi et du décret ne pénalisent plus encore les usagers, les patients et les personnels.

Alors que le gouvernement tente en ce moment de passer en force, contre l'avis dessalariés, saréforme d'un code du travail de plus en plus favorable au patronat, la même dynamique existe en matière de politique de santé ! La mobilisation de toutes et tous est donc nécessaire.

## LA CGT MAINTIENT SES REVENDICATIONS :

- ⇒ Abrogation de la loi santé et retrait du décret GHT,
- ⇒ Des moyens supplémentaires pour la santé et l'action sociale
- ⇒ Pour un grand service public de santé et d'action sociale public
- ⇒ Retrait de la loi Travail

# NON À L'HOSTÉRITÉ



## Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite prendre contact  me syndiquer

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Email : .....

Etablissement (nom et adresse) : .....

Fédération Santé et Action Sociale - Case 538 - 263 rue de Paris 93515 Montreuil CEDEX - orga@sante.cgt.fr - Tél : 01 55 82 87 59

